

# COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

[mairie@lhospitaldugrosbois.fr](mailto:mairie@lhospitaldugrosbois.fr)  
<http://www.lhospitaldugrosbois.fr>  
IntraMuros



---

Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 20 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, par suite de la convocation qui leur a été adressée le 27 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mathieu ALBER

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

---

### 1/ Urbanisme

Le Conseil Municipal examine les demandes d'autorisation d'urbanisme en cours sur le territoire communal. Il est rappelé que les déclarations préalables et permis de construire font l'objet d'un délai d'instruction d'un mois pour une DP et deux mois pour un PC, avec accord tacite à l'issue de ce délai.

### 2/ Délégations au Maire

Le Conseil Municipal délibère sur les délégations accordées au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les délégations suivantes sont accordées :

- Gestion des dossiers d'assurance en cas de sinistre (et autres délégations complémentaires).
- Gestion des lignes de trésorerie autorisées de manière autonome.
- Renouvellement des adhésions aux associations dont la commune est membre.

***Le Conseil Municipal approuve les délégations accordées au Maire à l'unanimité.***

### **3/ Indemnités du Maire et des adjoints**

Le Conseil Municipal délibère sur la fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints, conformément au barème légal en vigueur. Il est précisé que les indemnités seront versées sur la base des taux suivants :

- Maire : demande de l'intéressé de baisser la rémunération par rapport à la base légale, soit 35 % de l'Indice Brut de référence (au lieu de 44,3 % taux maximum)
- Adjoints : demande des intéressés de baisser la rémunération par rapport à la base légale, soit 9.5 % de l'Indice Brut de référence (au lieu de 11.77 % taux maximum).

En cas de participation à une réunion technique ou une formation dans le cadre de leurs fonctions, la possibilité d'un remboursement des frais de déplacement est ouverte après délibération du Conseil.

***Le Conseil Municipal fixe les indemnités du Maire et des adjoints conformément aux taux précités, à l'unanimité.***

### **4/ Désignation des membres des commissions communales**

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des différentes commissions communales pour la mandature 2026. Les attributions des élus sont les suivantes :

#### **4/1 Délégation du Maire et de ses adjoints.**

##### **Délégations du Maire – Jean-Claude GRENIER**

- Budget (commission ouverte à tous les élus)
- Administration générale
- Personnel – gestion directe par le Maire (membres : Guillaume, Sylvie, Sonia, Secrétaire – recrutement en cours)
- Urbanisme / PLU
- Relations inter-collectivités

##### **Délégations de la 1<sup>ère</sup> Adjointe – CUCHOT Sylvie**

- Vie sociale / associative
- Scolaire, péri-scolaire, crèche
- Cadre de vie : culture, santé
- Environnement
- Gestion Cusenier – Forêts – Parc Mourot – Tennis

##### **Délégations du 2<sup>ème</sup> Adjoint – FOURQUIER Jean**

- Cimetière – Communication – PLUi (si CCLL)
- PCS – Correspondant Défense
- Voirie et éclairage public
- Bâtiments, patrimoine public, chaufferie

#### **4/2 Compositions des commissions.**

##### **Commission Appel d'Offres**

Président : GRENIER Jean-Claude

Membres titulaires : CABAUD Pierre, CHANUT Noé, BOUVERET Aurélie

Membres suppléants : CADORE Alice, CUGNEZ Déborah

## Délégués intercommunaux

- **Syndicat de la Haute Loue :**  
Titulaires : ALBER Mathieu, BOUVERET Aurélie  
Suppléants : CABAUD Pierre, KOLLY Benoît
- **CCLL :**  
Jean-Claude GRENIER (délégué), CUCHOT Sylvie (suppléante)
- **CNAS :**  
CUCHOT Sylvie + ALBER Sonia (agent)

## Commissions thématiques communales

- **Vie sociale / associative :** CUGNEZ Déborah, MIRA Charline, CADORE Alice, CABAUD Pierre, BILLAMBOZ Carine, LABAYS Didier, ANGUENOT Elodie
- **Scolaire, péri-scolaire, crèche :** CUGNEZ Déborah, MIRA Charline, CADORE Alice, BILLAMBOZ Carine, MOREL Ségolène
- **Cadre de vie, culture, santé :** CUGNEZ Déborah, MIRA Charline, CADORE Alice, BILLAMBOZ Carine, MOREL Ségolène
- **Environnement :** CUGNEZ Déborah, CADORE Alice, CABAUD Pierre, MOREL Ségolène, KOLLY Benoît, ANGUENOT Elodie
- **Voirie, EP :** POUYET Thomas, BOUVERET Aurélie, LABAYS Didier, ALBER Mathieu
- **Bâtiments, patrimoine public :** KOLLY Benoît, CHANUT Noé, CHENEVEZ Thibault
- **Forêts :** POUYET Thomas, CABAUD Pierre, KOLLY Benoît
- **Parc Mourot :** POUYET Thomas, MIRA Charline, CADORE Alice, CUGNEZ Déborah, CHENEVEZ Thibault, BILLAMBOZ Carine, ALBER Mathieu, BOUVERET Aurélie, KOLLY Benoît, ANGUENOT Elodie
- **Cimetière :** ALBER Mathieu, LABAYS Didier, MIRA Charline
- **Communication :** CUGNEZ Déborah, ANGUENOT Elodie
- **PLUi / PLU :** CUGNEZ Déborah, ALBER Mathieu
- **PCS :** CUGNEZ Déborah, ALBER Mathieu, LABAYS Didier
- **Aménagement terrain tennis :** CABAUD Pierre, CHANUT Noé, CHENEVEZ Thibault, BOUVERET Aurélie, KOLLY Benoît
- **Cusenier gestion :** LABAYS Didier, CADORE Alice, MIRA Charline, BOUVERET Aurélie, ANGUENOT Elodie
- **Chaufferie suivi :** POUYET Thomas, ANGUENOT Elodie

– Correspondant Défense : LABAYS Didier

**Le Conseil Municipal approuve la composition de l'ensemble des commissions communales à l'unanimité.**

### **5/ Locaux mutualisés – Validation facturation électricité**

Le Conseil Municipal examine la question de la facturation de l'électricité relative aux locaux mutualisés loués à Mme CHAPEAU Eva. Il convient de régulariser auprès de l'intéressée, la consommation depuis octobre 2024 à février 2026.

Un titre de recettes sera émis à son encontre de 718.35 €. L'intéressée a pris à son compte le compteur électrique à compter de mars 2026 et réglera donc directement les factures à venir.

**Le Conseil Municipal valide la facturation de l'électricité des locaux mutualisés.**

### **6/ Convention signalétique « points-nœuds » avec le Département**

Le Conseil Municipal examine la convention proposée par le Conseil Départemental du Doubs relative à la mise en place de la signalétique « points-nœuds » sur le territoire communal.

Le Maire présente les termes de cette convention de partenariat et demande au Conseil l'autorisation de la signer.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention signalétique « points-nœuds » avec le Département du Doubs, à l'unanimité.**

### **7/ Prise en charge du traitement des frelons asiatiques**

Le Conseil Municipal délibère sur les modalités de prise en charge du coût de traitement des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal et dans la propriété d'un particulier, dans le cadre de la lutte contre cette espèce invasive. Il est proposé une prise en charge tripartite de chaque facturation, répartie comme suit :

- 1/3 à la charge de la commune
- 1/3 à la charge de l'association d'apiculteurs agréée par la mairie.
- 1/3 à la charge du particulier concerné.

Pour rappel, le référent sur la commune est M. FAIVRE Michel.

**Le Conseil Municipal approuve la prise en charge du traitement des frelons asiatiques, après délibération, à l'unanimité.**

### **8/ Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été soulevée en séance.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,

ALBER Mathieu



Le Maire,

GRENIER J.Claude

